



Observation en matière de production des déclarations T1 (année d'imposition 2022)

Tableau 2E : Pénalité calculée pour production tardive par état civil

État civil	Toutes les déclarations (#)	Déclarations tardives avec solde nul (#) ³	Déclarations tardives avec remboursement (#) ³	Déclarations tardives avec solde dû (#) ³	Toutes les déclarations tardives (#)	Déclarations tardives avec pénalité (#) ⁴	Total des pénalités (\$) ⁴	Moyenne des pénalités (\$)
Marié	16 583 470	225 030	807 240	381 920	1 414 190	273 720	89 080 000 \$	330 \$
Non marié	13 566 810	337 280	941 810	367 700	1 646 790	227 800	75 021 000 \$	330 \$
Non déclaré	17 530	1 050	1 460	680	3 200	510	306 000 \$	610 \$
Canada	30 167 800	563 360	1 750 510	750 290	3 064 170	502 020	164 407 000 \$	330 \$

Remarques :

1. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine la plus proche. En raison de l'arrondissement, la somme des données peut ne pas correspondre au total indiqué.
2. Les montants pour le « Total des pénalités(\$) » sont arrondis au millier le plus proche. En raison de l'arrondissement, la somme des données peut ne pas correspondre au total indiqué.
3. Les déclarations tardives avec solde nul, les remboursements et le solde dû incluent le solde courant, qui comprend les soldes des années précédentes.
4. Les déclarations tardives avec pénalité, nombre et montant, représentent les sommes dues se rapportant à l'année d'imposition 2022 seulement.